



PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 9 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 9 juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de LE GUA s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. FARLEY Simon, Maire.

Date de la convocation : le 05 juin 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 19

Quorum : 10

Nombre de conseillers municipaux votants (présents ou représentés) : 17

Présents : (12)

M. FARLEY Simon, Maire ; **Mme GLENAT** Anne, 1^e adjointe ; **M. CARTIER** Stéphane, 4^{ème} adjoint ; **Mme FERRARA** Sandrine, 5^{ème} adjointe ; **Mme REVOL** Estelle ; **M. GANDAIS** Cédric, **M. NIGRA** Daniel, **Mme VEDELAGO** Chrystelle ; **M. REBIFFÉ** Guillaume ; **Mme DZAMOZAKIS** Michèle ; **M. SOUCHON** Rémy ; **M. LEQUIN-SOUCHON** Laurent.

Procurations pour l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour :

M. PICHON Cyrille a donné pouvoir **Mme GLENAT** Anne.

Mme ARDOIN Florence a donné pouvoir à **M. FARLEY** Simon.

Mme LELONG Isabelle a donné pouvoir à **M. CARTIER** Stéphane.

M. DUSSERT-ROSSET Tristan a donné pouvoir à **Mme REVOL** Estelle.

Mme BENELLE Annie a donné pouvoir à **M. SOUCHON** Rémy.

Absents excusés : **Mme ANGULO** Marie-Gabrielle ; **M. SCUDELER** Aurélien.

Secrétaire de séance : **Mme REVOL** Estelle

Ordre du jour :

▪ Délibérations prises (7)

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal – Séance du 28 mars 2023
2. Désignation des délégués et suppléants aux élections sénatoriales du 24 septembre 2023
3. Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local (DSIL) auprès de l'État pour le projet de campagne d'isolation des combles perdus de 6 bâtiments communaux et de la rénovation des luminaires de 7 bâtiments communaux
4. Demande de subvention auprès du Département de l'Isère pour le projet de campagne d'isolation des combles perdus de 6 bâtiments communaux et de la rénovation des luminaires de 7 bâtiments communaux
5. Demande de subvention auprès de Grenoble Alpes Métropole (GAM) au titre du fonds de concours métropolitain d'aide à l'investissement des communes dédié aux transitions pour le projet de campagne d'isolation des combles perdus de 6

bâtiments communaux et de la rénovation des luminaires de 7 bâtiments communaux

6. Achat d'un véhicule pour le service technique
7. Mise en place d'un Projet Éducatif De Territoire (PEDT)

▪ **Annexe au procès-verbal du Conseil Municipal du 9 juin 2023**

1. PV du 28 mars 2023
2. Projet Éducatif De Territoire (PEDT)

Dix-sept membres du Conseil Municipal étant présents ou représentés à l'ouverture de la séance, les délibérations peuvent légalement être prises.

PREMIÈRE PARTIE : DÉLIBÉRATIONS (7)

01 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 28 MARS 2023

M. Le Maire propose à l'assemblée d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal précédent qui s'est tenu le 28 mars 2023 dont copie a été déposée sur le site internet de la Mairie le 6 avril 2023 et joint en annexe de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, par 17 voix pour :

- **Approuve** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal réuni en séance le 28 mars 2023.

02 - DÉLIBÉRATION N° 431-2023 – DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS ET SUPPLÉANTS AUX ÉLECTIONS SÉNATORIALES DU 24 SEPTEMBRE 2023

Le bureau électoral est présidé par M. Simon FARLEY, Maire.

Il comprend en outre les deux membres du Conseil Municipal les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin et les deux membres du Conseil Municipal les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir :

- Les deux plus âgés : Mme DZAMOUZAKIS Michèle, M. NIGRA Daniel,
- Les deux plus jeunes : M. REBIFFE Guillaume, M. CARTIER Stéphane.

M. le Maire présente la liste des candidats délégués et suppléants :

Liste n°1 : M. FARLEY Simon
 Mme GLENAT Anne
 M. PICHON Cyrille
 Mme ARDOIN Florence

M. LEQUIN-SOUCHON Laurent
Mme DZAMOZAKIS Michèle
M. CARTIER Stéphane
Mme VEDELAGO Chrystelle

M. Le Maire invite le Conseil Municipal à procéder, à bulletin secret au scrutin de liste à la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne pour les communes de plus de 1 000 habitants, à la désignation des 5 délégués et 3 suppléants pour l'élection sénatoriale du 24 septembre 2023.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, remet dans l'urne son bulletin de vote.

Le bureau électoral procède, en présence des membres du conseil municipal, au dépouillement du vote qui a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants (bulletins déposés) :	17
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de vote blancs :	0
Nombre de suffrages exprimés :	17

Le bureau électoral proclame élus délégués et suppléants :

M. FARLEY Simon : délégué
Mme GLENAT Anne : déléguée
M. PICHON Cyrille : délégué
Mme ARDOIN Florence : déléguée
M. LEQUIN-SOUCHON Laurent : délégué
Mme DZAMOZAKIS Michèle : déléguée suppléante
M. CARTIER Stéphane : délégué suppléant
Mme VEDELAGO Chrystelle : déléguée suppléante

Les élus désignés délégués ou suppléants ont tous accepté leur désignation.

03 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL (DSIL) AUPRES DE L'ETAT POUR LE PROJET DE CAMPAGNE D'ISOLATION DES COMBLES PERDUS DE 6 BATIMENTS COMMUNAUX ET DE LA RENOVATION DES LUMINAIRES DE 7 BATIMENTS COMMUNAUX.

M. Le Maire donne la parole à Mme Anne GLENAT, 1^{ère} Adjointe, qui expose au Conseil Municipal le projet de campagne d'isolation des combles perdus de 6 bâtiments communaux et de la rénovation des luminaires de 7 bâtiments communaux.

M. Le Maire propose donc au Conseil Municipal :

- De solliciter une aide financière au titre du soutien à la rénovation énergétique, d'un montant de 20 547.86 €
- D'adopter l'opération qui s'élève à 54 794.30 € HT, suivant devis : Isolation thermique 8 982.30 € HT, luminaires 45 812.00 € HT.
- D'approuver le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :

Financement	Montant HT de la subvention
DSIL – 37.5%	20 547.86 €
GAM – 20 %	10 958.86 €
Département – 22.5 %	12 328.72 €
Sous-total	43 835.44 €
Participation du demandeur :	
- Autofinancement	10 958.86 €
TOTAL	54 794.30 €

- D'indiquer que cette opération sera réalisée au cours du 3^{ème} trimestre 2023.
- De l'autoriser à signer les documents relatifs à ce projet.
- De l'autoriser à signer les documents relatifs à ce projet

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, par 17 voix pour,

- **SOLLICITE** une aide financière au titre du soutien à la rénovation énergétique, d'un montant de 20 547.86 €
- **ADOpte** l'opération qui s'élève à 54 794.30 € HT suivant devis : Isolation thermique 8 982.30 € HT, luminaires 45 812.00 € HT.
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel tel qu'indiqué ci-dessus
- **INDIQUE** que cette opération sera réalisée au cours du 3^{ème} trimestre 2023
- **AUTORISE** le Maire à signer les documents relatifs à ce projet

04 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE GRENOBLE ALPES METROPOLE (GAM) AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS MÉTROPOLITAIN D'AIDE À L'INVESTISSEMENT DES COMMUNES DÉDIÉ AUX TRANSITIONS POUR LE PROJET DE CAMPAGNE D'ISOLATION DES COMBLES PERDUS DE 6 BATIMENTS COMMUNAUX ET DE LA RENOVATION DES LUMINAIRES DE 7 BATIMENTS COMMUNAUX

M. Le Maire donne la parole à Mme Anne GLENAT, 1^{ère} Adjointe, qui expose au Conseil Municipal le projet de campagne d'isolation des combles perdus de 6 bâtiments communaux et de la rénovation des luminaires de 7 bâtiments communaux.

M. Le Maire propose donc au Conseil Municipal :

- De solliciter une aide financière au titre du fonds de concours métropolitain d'aide à l'investissement des communes dédié aux transitions, d'un montant de 10 958.86 €.
- D'adopter l'opération qui s'élève à 54 794.30 € HT, suivant devis : Isolation thermique 8 982.30 € HT, luminaires 45 812.00 € HT.
- D'approuver le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :

Financement	Montant HT de la subvention
DSIL – 37.5%	20 547.86 €
GAM – 20 %	10 958.86 €
Département – 22.5 %	12 328.72 €
Sous-total	43 835.44 €
Participation du demandeur :	
- Autofinancement	10 958.86 €
TOTAL	54 794.30 €

- D'indiquer que cette opération sera réalisée au cours du 3^{ème} trimestre 2023.
- De l'autoriser à signer les documents relatifs à ce projet.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, par 17 voix pour,

- **SOLLICITE** une aide financière au titre du fonds de concours métropolitain d'aide à l'investissement des communes dédié aux transitions, d'un montant de 10 958.86 €.
- **ADOpte** l'opération qui s'élève à 54 794.30 € HT suivant devis : Isolation thermique 8 982.30 € HT, luminaires 45 812.00 € HT.
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel tel qu'indiqué ci-dessus.
- **INDIQUE** que cette opération sera réalisée au cours du 3^{ème} trimestre 2023.
- **AUTORISE** le Maire à signer les documents relatifs à ce projet.

05 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE L'ISERE POUR LE PROJET DE CAMPAGNE D'ISOLATION DES COMBLES PERDUS DE 6 BATIMENTS COMMUNAUX ET DE LA RENOVATION DES LUMINAIRES DE 7 BATIMENTS COMMUNAUX.

M. Le Maire donne la parole à Mme Anne GLENAT, 1^{ère} Adjointe, qui expose au Conseil Municipal le projet de campagne d'isolation des combles perdus de 6 bâtiments communaux et de la rénovation des luminaires de 7 bâtiments communaux.

M. Le Maire propose donc au Conseil Municipal :

- De solliciter une aide financière auprès du Département de l'Isère, d'un montant de 12 328.72 €.
- D'adopter l'opération qui s'élève à 54 794.30 € HT, suivant devis : Isolation thermique 8 982.30 € HT, luminaires 45 812.00 € HT.
- D'approuver le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :

Financement	Montant HT de la subvention
DSIL – 37.5%	20 547.86 €
GAM – 20 %	10 958.86 €
Département – 22.5 %	12 328.72 €
Sous-total	43 835.44 €
Participation du demandeur :	
- Autofinancement	10 958.86 €
TOTAL	54 794.30 €

- D'indiquer que cette opération sera réalisée au cours du 3^{ème} trimestre 2023.
- De l'autoriser à signer les documents relatifs à ce projet.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, par 17 voix pour,

- **SOLLICITE** une aide financière une aide financière auprès du Département de l'Isère, d'un montant de 12 328.72 €.
- **ADOpte** l'opération qui s'élève à 54 794.30 € HT suivant devis : Isolation thermique 8 982.30 € HT, luminaires 45 812.00 € HT.
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel tel qu'indiqué ci-dessus.
- **INDIQUE** que cette opération sera réalisée au cours du 3^{ème} trimestre 2023.
- **AUTORISE** le Maire à signer les documents relatifs à ce projet.

06 – ACHAT D'UN VEHICULE POUR LE SERVICE TECHNIQUE

M. Le Maire propose au Conseil Municipal de faire l'acquisition d'un véhicule destiné au service technique.

Il expose que la location du véhicule Wolskswagen Cady arrive à échéance en décembre 2023 mais que la commande d'un nouveau véhicule doit se faire un an à l'avance.

Le véhicule doit disposer de 4 roues motrices pour que le service technique puisse accéder à toutes les voies de la commune par tous les temps. Or, il y a très peu de constructeurs automobiles qui proposent ce type de véhicule.

Après avoir pris contact avec les concessionnaires, après examen de toutes les possibilités, la location, le crédit-bail ou l'achat, M. Le Maire propose au conseil municipal l'acquisition d'un véhicule neuf de la marque Peugeot avec les caractéristiques suivantes.

Modèle : Partner Premium STD 650 kg Blue HDI 130 S&S BVM6, couleur Blanc ICY - DIESEL nouvelle génération avec AD Blue et FAP (Euro 6.4) homologué nouvelle norme WLTP 2023.

Le prix s'élève à : 26 900 € HT soit 32 677,76 € TTC.

M. Le Maire propose donc au Conseil Municipal :

- D'approuver l'acquisition d'un nouveau véhicule pour le service technique,
- De retenir l'offre de prix de l'entreprise SICMA – Concessionnaire Peugeot d'un montant de 32 677,76 € TTC.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, par 17 voix pour,

- **APPROUVE** l'acquisition d'un nouveau véhicule pour le service technique,
- **RETIENT** l'offre de prix de l'entreprise SICMA – Concessionnaire Peugeot d'un montant de 32 677,76 € TTC.

07 – MISE EN PLACE D'UN PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT)

M. Le Maire donne la parole à Mme Sandrine FERRARA, 5ème adjointe, qui expose au Conseil Municipal le Projet Éducatif de Territoire (P.E.D.T.).

La commune souhaite réaffirmer son ambition éducative par le biais de la mise en place d'un Projet Éducatif de Territoire (P.E.D.T.) renouvelé pour les trois prochaines années, en lien avec les services académiques de l'Éducation Nationale, la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) et le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport (SDJES). Ce projet fixe les grandes orientations en matière éducative et les conditions d'ouverture de ses accueils collectifs de mineurs.

L'objectif du projet éducatif territorial est de mobiliser toutes les ressources du territoire afin de garantir la continuité éducative entre, d'une part les projets des écoles et, d'autre part, les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire. Il doit donc permettre d'organiser des activités périscolaires prolongeant le service public d'éducation et en complémentarité avec lui.

De plus, le PEDT permet l'obtention d'un financement de la CAF, un taux d'encadrement allégé (un animateur pour 14 en maternelle et un pour 18 en élémentaire) et un accueil de qualité (avec des activités pédagogiques proposées chaque jour ainsi que des agents diplômés).

Suite aux concertations éducatives, voici les axes retenus :

1er AXE : Apporter une cohérence éducative dans le parcours proposé aux enfants

Enjeu 1 : Prendre en compte et respecter le rythme de l'enfant

- Mettre en place de nouvelles modalités dans l'organisation des temps périscolaires
- Favoriser les transitions éducatives entre l'école élémentaire et l'école maternelle voire au-delà
- Favoriser la complémentarité éducative entre les différents temps de la journée de l'enfant et la continuité éducative entre les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires

Enjeu 2 : Veiller aux besoins de l'enfant, aux conditions d'accueil et aux objectifs pédagogiques de chaque temps

Proposer des espaces d'accueils agréables et fonctionnels

Garantir des temps libres et des temps calmes pour les enfants

Développer l'autonomie et la participation des enfants et accorder de la valeur à la parole de l'enfant

Enjeu 3 : Assurer la sécurité affective des enfants en particulier ceux à besoins particuliers

Consolider la coopération entre acteurs éducatifs

Favoriser un cadre bienveillant

Encourager l'inclusion de tous les enfants et de leurs familles

2ème AXE : Diversifier dans les espaces éducatifs les situations données à vivre aux enfants

Enjeu 1: Sensibiliser les enfants aux objectifs de développement durable et à l'urgence climatique

Développer les bonnes pratiques et les gestes écocitoyens

Encourager les actions de promotion de l'environnement

Enjeu 2: Permettre à l'enfant de développer son imagination et sa créativité

Favoriser la découverte artistique et culturelle sur tous les temps d'accueil

Encourager les pratiques de créativité sur les différents temps

Enjeu 3: Favoriser le bien-être physique de l'enfant

Encourager la pratique sportive sur les différents temps dans un cadre bienveillant

Favoriser les temps de détente des enfants

Développer la curiosité alimentaire et faire la promotion des règles d'hygiène

3ème AXE : Entretenir une dynamique partenariale au sein de la communauté éducative

Enjeu 1: Favoriser les relations intergénérationnelles

Permettre la rencontre entre la population de la commune et les enfants

Sensibiliser les enfants à l'histoire de la commune

Enjeu 2: Faire vivre la communauté éducative

Renforcer les synergies avec les acteurs : collectivités, associations...

Stabiliser et fidéliser les équipes périscolaires

Enjeu 3: Instaurer des temps d'échanges réguliers avec les familles

Continuer l'animation du PEdT

Proposer des temps et des espaces de rencontre avec les familles

M. Le Maire propose donc au Conseil Municipal :

- D'approuver la mise en place d'un Projet Éducatif de Territoire (P.E.D.T.).
- De l'autoriser à signer la convention relative à la mise en place d'un Projet Éducatif de Territoire (P.E.D.T.).

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, par 17 voix pour,

- **APPROUVE** la mise en place d'un Projet Éducatif de Territoire (P.E.D.T.).
- **AUTORISE** le maire à signer la convention relative à la mise en place d'un Projet Éducatif de Territoire (P.E.D.T.).

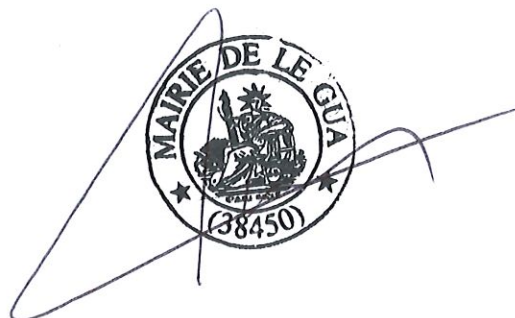
11 – QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses ce mois-ci.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est levée à 19h15 mn.

La secrétaire de séance
Mme. Estelle REVOL

Le Maire de LE GUA
M. Simon FARLEY



DEUXIÈME PARTIE : ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 09 JUIN 2023

1. PV du 28 mars 2023
2. PEDT

